



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-18-0649 du 15/03/2018**

Arrêté du 22 janvier 2018

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration et radiation des cadres de la direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/02/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ** portant réintégration et radiation des cadres de la  
Direction Générale des Finances Publiques d'une  
inspectrice divisionnaire des Finances publiques,  
classe normale

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
  - VU le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
  - VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
  - VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
  - VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
  - VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
  - VU l'arrêté du 17 janvier 2018 portant intégration après détachement au 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- Sur la demande de l'intéressée.

**ARRÊTE :**

**Article premier** Madame Ingrid HAMELIN, matricule DGFIP n° 866667, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, est réintégrée dans son corps d'origine et radiée des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, date de son intégration dans le corps des attachés territoriaux.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 22 JANVIER 2018

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE  
CHEF DU BUREAU RH1B

CÉLINE CASTELEYN